



MOIS SANS TABAC 2022

Le chirurgien-dentiste au  
cœur du sevrage tabagique !

COMMUNIQUE  
DE  
PRESSE

À l'occasion de la 7ème édition de campagne nationale et locale d'aide à l'arrêt du tabac, reconduite tous les ans en novembre, « Mois sans tabac », l'UFSBD, partenaire de Santé Publique France et de cet événement, **encourage les chirurgiens-dentistes à accompagner leurs patients fumeurs au sevrage tabagique.**

L'UFSBD met à disposition un numéro de sa collection « **Objectif Prévention** », consacré à cette thématique : "Le **chirurgien-dentiste acteur du sevrage tabagique**", édité en mai dernier, avec la SFPIO (Société Française de Parodontologie et d'Implantologie orale), et dont l'édito a été signé par le Directeur de la DGS (Direction Générale de la Santé). Ce numéro dédié à l'accompagnement de l'arrêt du tabac est disponible sur notre site [ufsbd.fr](http://ufsbd.fr)-Espace Pro ou avec le QR code ci-dessous. Complet, ce document explique en pratique aux chirurgiens-dentistes comment accompagner un patient à l'arrêt de la consommation de tabac et les guide dans la démarche et la prescription de TSN (Traitements de Substitution Nicotinique).



Complet, ce document explique en pratique aux chirurgiens-dentistes comment accompagner un patient à l'arrêt de la consommation de tabac et les guide dans la démarche et la prescription de TSN (Traitements de Substitution Nicotinique).

En France, près de 13 millions de personnes fument quotidiennement. Avec 75 000 décès par an qui lui sont attribuables, le tabagisme est la première cause de mortalité par cancer, pourtant évitable. Les conséquences du tabagisme sont bien connues, notamment en termes

de développement de cancers et de maladies chroniques, principalement cardiorespiratoires. Le tabagisme a également un impact sur la santé orale, en particulier pour les maladies parodontales, les retards de cicatrisation après des traitements chirurgicaux ou cancers buccaux.

Notre place en tant que chirurgiens-dentistes, dans la lutte contre le tabac, est évidente. Nous pouvons **dépister, sensibiliser, conseiller et aider** leurs patients dans une démarche de sevrage tabagique en prescrivant des traitements de substitution nicotinique (TSN).

Depuis 2016, la profession peut prescrire des TSN, traitements médicamenteux de première intention recommandés par la Haute autorité de santé, et depuis 2019, l'Assurance Maladie rembourse la plupart des substituts nicotiniques prescrits par les chirurgiens-dentistes.

Actuellement, la DGS a observé avec encouragement que 8% des chirurgiens-dentistes sont devenus prescripteurs. Mais cette proportion peut largement être augmentée.

Le simple fait d'en parler avec le patient, de le questionner sur son envie d'arrêter constitue une première étape majeure. Si le patient est coopératif et après avoir évalué sa dépendance (physique, psychologique et comportementale), le praticien peut prescrire des TNS sous formes de :

- Libération prolongée : timbre/patch permettant un apport de nicotine lent et constant ;
- Libération rapide : gommes à mâcher, comprimés/pastilles à sucer, inhalateur et spray buccal.

**Devenons des acteurs de la lutte contre le tabac**

**et luttons contre cette problématique majeure de Santé Publique !**

***Des outils pratiques disponibles par Santé Publique France sur le site :  
pro.tabac-info-service.fr***

#### **RELATIONS AVEC LA PRESSE**

***Presse Professionnelle : Dr Xavier BRAEKEVELT - [Dr.XavierBraekevelt@ufsbdf.fr](mailto:Dr.XavierBraekevelt@ufsbdf.fr)***

***Presse Grand Public : Dr Christophe LEQUART - [Dr.ChristopheLequart@ufsbdf.fr](mailto:Dr.ChristopheLequart@ufsbdf.fr)***

***Christine LECOINTE - [ChristineLecoainte@ufsbdf.fr](mailto:ChristineLecoainte@ufsbdf.fr)***

***01 44 90 72 84***